

LA DÉCLARATION DE L'ANCIEN MINISTRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse elle aussi au premier ministre. J'aimerais savoir pourquoi le premier ministre a amené le député de Vancouver-Sud à mettre en jeu son siège. Vendredi dernier, ce représentant avait affirmé qu'un exposé détaillé de la question avait été déposé sur le bureau du premier ministre il y a plusieurs semaines. Le premier ministre soutient-il que cette déclaration de l'ancien ministre des Pêches et des Océans est fautive et qu'on ne lui a jamais communiqué un exposé détaillé de la question?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que si mon honorable collègue prend la peine de vérifier ce qui a été dit, il constatera qu'il se trompe lourdement. Telle n'était pas la situation, et telle n'est toujours pas la situation aujourd'hui.

LE PERSONNEL DU PREMIER MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Je l'ai déjà entendu dire, et il vient maintenant de le répéter à la Chambre, que la raison pour laquelle il ne s'est pas mêlé personnellement de ce dossier c'est parce que lorsque les membres de son personnel ont entendu parler de l'affaire, ils se sont adressés au ministère concerné, mais comme il n'en avait pas été question à la télévision, l'affaire en est restée là. Le premier ministre dit-il aux Canadiens qu'il n'incombait ni à ses collaborateurs ni à lui-même d'agir au sujet d'un million de boîtes de thon qui auraient pu être impropres à la consommation humaine, et que la responsabilité de son personnel se limite simplement à manipuler les médias et les émissions télévisées?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois avoir précisé très clairement les circonstances dans lesquelles deux membres de mon personnel ont été concernés, quoique de façon indirecte, par cette question. Dans le premier cas, M. MacAdam a transmis ce qu'il avait appris au ministère des Pêches et des Océans. Dans le second cas, on a demandé à M. Anderson, en l'absence du ministre, qui devait être prêt à répondre aux questions au cas où les médias s'empareraient de l'affaire. La question de la télévision était accessoire. J'ai jugé que dans les deux cas, MM. Anderson et MacAdam ont fort bien agi.

LES MESURES PRISES PAR LE PREMIER MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le premier ministre affirme maintenant que la participation de M. MacAdam était indirecte. Plus tôt aujourd'hui, il a déclaré qu'avec les membres de son cabinet il avait pris l'initiative dans cette affaire. Que doit-on croire? Sa participation a-t-elle été indirecte ou a-t-il pris l'initiative? Si le premier ministre s'inquiétait tellement de ce thon impropre à la consommation,

Questions orales

pourquoi lui a-t-il fallu plus de 24 heures pour le retirer de la circulation?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois avoir expliqué parfaitement les circonstances entourant cette affaire et la célérité avec laquelle j'ai agi une fois mis au courant. En ce qui a trait à la participation de M. MacAdam, ce que je voulais dire par «participation indirecte», c'est qu'il ne s'est pas occupé directement de la principale question. M. MacAdam a recueilli des renseignements qu'il a transmis, comme c'était son devoir, selon moi, au ministère des Pêches et des Océans et on s'est occupé de l'affaire à ce niveau.

LA DIFFUSION D'UNE ÉMISSION DE TÉLÉVISION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre et elle est très simple. Si l'émission *The Fifth Estate* n'avait pas été diffusée...

M. Crosbie: De quoi parleriez-vous maintenant?

M. Hnatyshyn: A l'ordre!

M. Deans: ... le thon avarié serait-il toujours sur les tablettes?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député pourrait-il poser une question un peu moins hypothétique?

M. Deans: Monsieur le Président, je vais la reformuler. Elle n'est pas si hypothétique car, en juillet, il y eut une rumeur à propos d'une certaine émission. Le personnel du premier ministre en a tenu compte mais, l'émission n'ayant pas été diffusée, il n'y a pas donné suite. Si on en était resté là, sans que l'émission soit jamais diffusée, le premier ministre peut-il nous garantir que son personnel aurait agi de façon responsable et se serait assuré, sachant que ce thon avarié pouvait être la cause d'ennuis de santé, d'informer la Chambre de la situation et de faire en sorte que le produit soit rappelé?

M. le Président: Cette question est tout aussi hypothétique que la première, peu importe ce qu'en pense le député. Qu'il veuille bien encore une fois reposer sa question.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Au suivant.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Que le député s'en tienne aux faits.

M. Deans: Monsieur le Président, l'importance de la question ne fait aucun doute. Je vais m'y prendre autrement. Est-ce parce que l'émission de télévision a été diffusée que le gouvernement a ordonné le rappel des boîtes de thon, alors qu'il était déjà au courant de la situation?